

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006



NORMAKLEEN RC910

SUBID : 000001007350

Version 3

Date d'impression 18.07.2008

Date de révision 16.07.2008

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit : NORMAKLEEN RC910

Utilisation de la substance/de la préparation : Nettoyant pour plaques

Identification de la société/entreprise

Agfa - Gevaert S.A.
212 Avenue Paul Doumer
92508 RUEIL MALMAISON
France

Tél. : 01 47 77 10 27

Fax : 01 47 77 10 70

Personne responsable de la fiche d'informations sur la sécurité: Jos Vanholzaets

E-mail: electronic.sds@agfa.com

Téléphone en cas d'urgence (Belgique) : +32 3 4443333 (24h/24h)

ou téléphone ORFILA : +33 1 45425959

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification CE:

Symbole(s) : Xn Nocif
Phrase(s) de risque : R36 Irritant pour les yeux.

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

L'information et l'étiquette de sécurité dans ce chapitre ont trait aux ingrédients individuels.

L'information correspondante relative à ce produit même se trouve au Chapitre 15.

Le texte complet de chaque phrase R appropriée est cité au Chapitre 16.

Nettoie plaques, principalement composé de:

Composants dangereux

- distillats légers (pétrole), hydrotraités; Concentration [%] : 20,0 - 30,0
Kérosène - non spécifié
No.-CAS : 64742-47-8
No.-Index : 649-422-00-2
No.-EINECS : 265-149-8
- 1,2,4-Triméthylbenzène Concentration [%] : 5,0 - 10,0
No.-CAS : 95-63-6
No.-Index : 601-043-00-3
No.-EINECS : 202-436-9
Symbole(s) : Xn, N
Phrase(s) de risque : R10, R20, R36/37/38, R51/53
- Acide citrique Concentration [%] : 1,0 - 5,0

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006



NORMAKLEEN RC910

SUBID : 000001007350

Version 3

Date d'impression 18.07.2008

Date de révision 16.07.2008

No.-CAS	: 77-92-9		
No.-EINECS	: 201-069-1		
Symbole(s)	: Xi		
Phrase(s) de risque	: R36		
• Acide phosphorique		Concentration [%] :	1,0 - 5,0
No.-CAS	: 7664-38-2		
No.-Index	: 015-011-00-6		
No.-EINECS	: 231-633-2		
Symbole(s)	: C		
Phrase(s) de risque	: R34		
• Éthoxylate d'alcool gras		Concentration [%] :	1,0 - 5,0
No.-CAS	: 9004-95-9		
Symbole(s)	: Xn		
Phrase(s) de risque	: R22, R41		
• 1,3,5-Triméthylbenzène		Concentration [%] :	1,0 - 5,0
No.-CAS	: 108-67-8		
No.-Index	: 601-025-00-5		
No.-EINECS	: 203-604-4		
Symbole(s)	: Xi, N		
Phrase(s) de risque	: R10, R37, R51/53		
• Isopropylbenzène		Concentration [%] :	0,5 - 1,0
No.-CAS	: 98-82-8		
No.-Index	: 601-024-00-X		
No.-EINECS	: 202-704-5		
Symbole(s)	: Xn, N		
Phrase(s) de risque	: R10, R37, R51/53, R65		
• Xylène		Concentration [%] :	0,1 - 0,5
No.-CAS	: 1330-20-7		
No.-Index	: 601-022-00-9		
No.-EINECS	: 215-535-7		
Symbole(s)	: Xn		
Phrase(s) de risque	: R10, R20/21, R38		
• Isothiazolinones		Concentration [%] :	0,0 - 0,1
No.-CAS	: 55965-84-9		
No.-Index	: 613-167-00-5		
Symbole(s)	: T, N		
Phrase(s) de risque	: R23/24/25, R34, R43, R50/53		
Autre			
• Ethoxylate d'alcool tridécylique		Concentration [%] :	0,1 - 1,0

4. PREMIERS SECOURS

Contact avec les yeux	: Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.
Contact avec la peau	: Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Consulter un spécialiste si les symptômes persistent.
Ingestion	: Ne pas faire vomir. Demander l'aide d'un médecin.
Inhalation	: Amener la personne à l'air libre. Consulter un spécialiste si nécessaire.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n o 1907/2006



NORMAKLEEN RC910

SUBID : 000001007350

Version 3

Date d'impression 18.07.2008

Date de révision 16.07.2008

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Dioxyde de carbone (CO₂), Mousse., Sable., Poudre sèche d'extinction.
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.
- Autres informations : Les récipients fermés peuvent être refroidis par de l'eau pulvérisée.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles : Voir Chapitre : Contrôle de l'exposition / protection individuelle.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Pour l'élimination de déchets, voir Chapitre 13.
- Méthodes de nettoyage : Endiguer le produit renversé si nécessaire. Enlever avec un matériau absorbant. Collecter les grandes quantités de produit renversé dans un conteneur correctement étiqueté qui peut se fermer. Ne pas déverser dans les égouts, sur le sol ou les eaux de surface.
- Conseils supplémentaires : Si le produit a atteint les eaux ou les égouts ou s'il a pollué le sol ou la végétation, en avvertir pompiers ou police.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Stockage

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver le récipient bien fermé. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
- Précautions pour le stockage en commun : Ne pas entreposer près des bases fortes et des oxydants.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition

Composants	No.-CAS	Valeurs	Type	Date de révision	Base
1,2,4-Triméthylbenzène	95-63-6	100 mg/m ³	TWA	05 2003	EU ELV
		100 mg/m ³	VME	06 2006	INRS (FR)
Acide phosphorique	7664-38-2	1 mg/m ³	TWA	05 2001	EU ELV
		2 mg/m ³	STEL	05 2001	EU ELV
		1 mg/m ³	VME	06 2006	INRS (FR)
		2 mg/m ³	VLE	06 2006	INRS (FR)
1,3,5-Triméthylbenzène	108-67-8	100 mg/m ³	TWA	05 2003	EU ELV
		100 mg/m ³	VME	06 2006	INRS (FR)
Isopropylbenzène	98-82-8	100 mg/m ³	TWA	05 2003	EU ELV
		250 mg/m ³	STEL	05 2003	EU ELV
		100 mg/m ³	VME	06 2006	INRS (FR)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006



NORMAKLEEN RC910

SUBID : 000001007350

Version 3

Date d'impression 18.07.2008

Date de révision 16.07.2008

Xylène	1330-20-7	250 mg/m ³	VLE	06 2006	INRS (FR)
		221 mg/m ³	TWA	05 2001	EU ELV
		442 mg/m ³	STEL	05 2001	EU ELV
		221 mg/m ³	VME	06 2006	INRS (FR)
		442 mg/m ³	VLE	06 2006	INRS (FR)

Contrôles de l'exposition

- Mesures d'ordre technique : La ventilation doit être suffisante pour éviter que les limites d'exposition sur les lieux de travail soient dépassées.
- Mesures d'hygiène : Respecter les mesures de précaution usuelles pour la manipulation de produits chimiques. Éviter d'inhaler les vapeurs. Conserver à l'écart des aliments, des boissons et du tabac.
- Protection des mains : Utiliser des gants résistant aux produits chimiques. En cas d'immersion fréquente, répétée ou prolongée, utiliser des gants en caoutchouc nitrile (épaisseur \geq 0,38 mm, délai de rupture $>$ 480 mn) ou en néoprène (épaisseur \geq 0,65 mm, délai de rupture $>$ 240 mn). Pour une protection contre les éclaboussures intermittentes, des gants avec un délai de rupture $>$ 60 mn sont suffisants. Éviter des gants fabriqués en caoutchouc butyle. Éviter des gants fabriqués en latex naturel.
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Information générale

- Forme : Liquide.
- Couleur : Blanc.
- Odeur : Odeur de pétrole

Information importante pour la santé, la sécurité et l'environnement

- Densité relative (20 °C) : 0,951
- Solubilité : Partiellement miscible avec de l'eau.
- pH : 1,5
- Point/intervalle de fusion : $<$ 0 °C
- Point/intervalle d'ébullition : 100 à 200 °C
- Point d'éclair : $>$ 62 °C

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Stabilité : Le produit est stable sous conditions normales de stockage et d'utilisation.
- Conditions et matières à éviter : Éviter le contact avec des bases fortes et des oxydants.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Irritant pour les yeux.
Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
Information toxicologique spécifique pour les ingrédients individuels à l'état pur:

Toxicité orale aiguë

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n o 1907/2006



NORMAKLEEN RC910

SUBID : 000001007350

Version 3

Date d'impression 18.07.2008

Date de révision 16.07.2008

- 1,2,4-Triméthylbenzène : DL50 rat 5.000 mg/kg
- Acide citrique : DL50 rat 3.000 mg/kg
- Acide phosphorique : DL50 rat 1.530 mg/kg
- Éthoxylate d'alcool gras : DL50 rat 2.500 mg/kg
- 1,3,5-Triméthylbenzène : DL50 rat 5.000 mg/kg
- Isopropylbenzène : DL50 rat 1.400 mg/kg
- Xylène : DL50 rat 4.300 mg/kg
- Isothiazolinones : DL50 rat > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

- 1,2,4-Triméthylbenzène : CL50 rat 18 mg/l/ 4 h
- Acide phosphorique : CL50 rat > 0,2 mg/l/ 4 h
- 1,3,5-Triméthylbenzène : CL50 rat 24 mg/l/ 4 h
- Isopropylbenzène : CL50 rat 39 mg/l/ 4 h
- Xylène : CL50 rat 6.350 mg/l/ 4 h

Toxicité dermale aiguë

- Acide citrique : DL50 lapin 5.500 mg/kg
- Acide phosphorique : DL50 lapin 2.740 mg/kg
- Isopropylbenzène : DL50 lapin 10.580 mg/kg
- Xylène : DL50 lapin 4.500 mg/kg
- Isothiazolinones : DL50 rat > 5.000 mg/kg

Autres informations

Étiquette de sécurité pour cette préparation ou substance : voir Chapitre 15.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Informations pour l'élimination (persistance et dégradabilité)

Biodégradation

- Acide citrique : OECD 302B Biodégradabilité
98 % après 2 d
- Xylène : OECD 301D Estimation de la dégradabilité biologique
25 % après 28 d

Effets écotoxicologiques

Information écotoxicologique pour les ingrédients individuels à l'état pur:

Toxicité pour les poissons

- 1,2,4-Triméthylbenzène : Espèce: Pimephales promelas (vairon)
CL50: 7,7 mg/l/ 96 h
- Acide citrique : Espèce: Leuciscus idus (ide)
CL50: 760 mg/l/ 48 h
- 1,3,5-Triméthylbenzène : Espèce: Carassius auratus (poisson rouge)
CL50: 12,5 mg/l/ 96 h
- Isopropylbenzène : Espèce: Leuciscus idus (ide)
CL50: 22,5 mg/l/ 48 h
- Xylène : Espèce: Pimephales promelas (vairon)
CL50: 13,4 mg/l/ 96 h

Toxicité pour les daphnies

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006



NORMAKLEEN RC910

SUBID : 000001007350

Version 3

Date d'impression 18.07.2008

Date de révision 16.07.2008

- 1,2,4-Triméthylbenzène : Espèce: Daphnia magna (puce d'eau)
CE50: 3,6 mg/l/ 48 h
- Acide citrique : Espèce: Daphnia magna (puce d'eau)
CE50: 120 mg/l/ 72 h
- Acide phosphorique : Espèce: Daphnia magna (puce d'eau)
CE50: > 100 mg/l/ 96 h
- 1,3,5-Triméthylbenzène : Espèce: Daphnia magna (puce d'eau)
CE50: 50 mg/l/ 24 h
- Isopropylbenzène : Espèce: Daphnia magna (puce d'eau)
CE50: 2 mg/l/ 24 h
- Xylène : Espèce: Daphnia magna (puce d'eau)
CE50: 81 mg/l/ 24 h

Toxicité pour les algues

- Acide citrique : Espèce: Scenedesmus quadricauda (algue)
EC5: 640 mg/l/ 7 d
- 1,3,5-Triméthylbenzène : Espèce: Scenedesmus subspicatus (algue)
CE50: > 25 mg/l/ 48 h
- Xylène : Espèce: Scenedesmus subspicatus (algue)
CE50: 110 mg/l/ 48 h

Toxicité pour les bactéries

- Acide citrique : Espèce: Pseudomonas putida (bactérie)
EC5: > 10.000 mg/l/ 16 h
- Acide phosphorique : Espèce: Pseudomonas putida (bactérie)
CE50: 270 mg/l/ 16 h
- Isopropylbenzène : Espèce: Pseudomonas putida (bactérie)
EC10: 245 mg/l/ 24 h
- Xylène : Espèce: Pseudomonas putida (bactérie)
CE50: 1.000 mg/l/ 15 h

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Les réglementations sur l'environnement, le rejet de chimie et des eaux de lavage, le traitement de déchets et les conditions d'élimination de produits chimiques et de leurs emballages peuvent varier d'un pays à l'autre. Les réglementations locales en vigueur doivent être consultées. Ne pas rejeter à l'égout. Collecter pour la récupération par un récupérateur de rejets agréé.

Pour les déchets résultant de ce produit, il est recommandé d'utiliser le Code Européen de Déchets : 14 06 03 (autres solvants et mélanges de solvants).

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Étiquetage selon les Directives CE

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette :

- No.-CAS : 64742-47-8 distillats légers (pétrole), hydrotraités; Kérosène - non spécifié

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n o 1907/2006



NORMAKLEEN RC910

SUBID : 000001007350

Version 3

Date d'impression 18.07.2008

Date de révision 16.07.2008

Symbole(s)	: Xn	Nocif
Phrase(s) de risque	: R36	Irritant pour les yeux.
	R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
	R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
Phrase(s) de sécurité	: S23	Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.
	S26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
	S62	En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

16. AUTRES INFORMATIONS

Autres informations

Texte des phrases R mentionnées sous l'article 2 et 3:

R10	Inflammable.
R20	Nocif par inhalation.
R20/21	Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R23/24/25	Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R34	Provoque des brûlures.
R36	Irritant pour les yeux.
R36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R37	Irritant pour les voies respiratoires.
R38	Irritant pour la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Cette Fiche de Sécurité est rédigée selon les Directives Européennes et la loi nationale correspondante.

L'information dans cette Fiche de Sécurité est correcte selon l'état actuel de nos connaissances et de nos expériences. Elle n'est applicable qu'au produit spécifique décrit ici, mais elle peut ne pas être valable lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec tout autre produit ou procédé, sauf conditions spécifiées dans le texte. Ce document vise à fournir les informations nécessaires du produit liées à la santé et à la sécurité, mais il ne peut être considéré comme faisant preuve de garantie ou de qualité. C'est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à la législation locale relative à la sécurité, à la santé, à l'environnement et aux déchets.